

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 15-424-1932 chargéant M. Canteau, chef de bureau hors classe des secrétariats généraux de l'expédition des affaires courantes et urgentes

n° 15-424-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 mars 1932

Numéro JO
n° 424 du 31/03/1932

Date du numéro
31 mars 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1SS4

Vu l'absence du chef-lieu de la colonie du gouverneur p. i.

Vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Cantau (Edgard-.Tulien), chef de bureau hors classe des secrétariats généraux des colonies, chef des bureaux du secrétariat général, est chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes pendant l'absence du gouverneur intérimaire en tournée dans la colonie. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Antonin.